

Le 14 mai 2019

‘Par SDE et par courrier’

Me Véronique Dubois
Secrétaire pour la Régie de l’énergie
Tour de la Bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Qc)
H4Z 1A2

Objet : Dossier R-4076-2018, phase 2
Demande d’approbation du plan d’approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif d’Énergir à compter du 1^{er} octobre 2019

Chère consoeur,

Le GRAME dépose par la présente une demande de renseignements portant sur des enjeux relevant de la preuve déposée en phase 1 examinée en phase 2 (B-0052, Énergir-E, Document 3 Révisé, *Modifications aux indices de qualité de service*), et de celle déposée fin mars 2019 (B-0065, Énergir-J, Document 1, *CASEP*).

Par ailleurs, tel que requis par la décision D-2019-057, le GRAME informe la Régie qu’il souhaite aborder le PGEÉ 2019-2020 (B-0083, Énergir-J, Document 3, *PGEÉ 2019-2020*) en suivi de la décision D-2019-028 rendue en phase 1 du présent dossier. Plus précisément, son intervention portera notamment sur les modifications proposées au volet Rénovation efficace et sur celles proposées au volet Remise au point des systèmes mécaniques pour lequel la nécessité de conserver ce programme doit être questionnée, considérant que TEQ offre une aide financière similaire.

Le GRAME souhaite également aborder la demande de proposition d’allègement réglementaire pour 2020, 2021 et 2022 (B-0148, Énergir-E, document 2). Il entend vérifier certains énoncés d’Énergir et exposer sa position notamment sur les autres éléments aux fins de l’établissement des tarifs de distribution (B-0148, section 3.3).

Espérant le tout conforme, je vous prie d’agréer, Me Dubois, l’expression de nos salutations distinguées.

⌘ GENEVIÈVE PAQUET, LL. M. ⌘
Avocate / Lawyer

(S) Geneviève Paquet

Geneviève Paquet, avocate

P.j. (1)
cc. Me Hugo Sigouin-Plasse pour Énergir